



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 20h00, en session ordinaire ;

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire ;

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 27/06/2025.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, GRANJON Marc, PERONNET Jean-Marc, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, SEYVE Véronique, VIGNON Philippe, PILON Denis, SERAILLE Loïc, FONGARLAND Jean-Jacques, BONNET Philippe, BERTALOTTO Frédérique, PLASSE Elodie, FOUILLAT Christine.

Absents excusés : DUTEL Noémie, SUREDA Jennifer.

Secrétaire de Séance : GUILLAUMOND Monique.

**MPG/ 05 2025 004**

### **Acceptation d'un don par un particulier : donation d'une collection d'épingles à cravates au bénéfice de l'offre muséale – Manufacture Loire Piquet**

Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L2242-1

M. le Maire informe le conseil que M Pierrick PANNIER, collectionneur, 1 place Robert Schuman, 35500 VITRE, souhaite faire don à la commune de Panissières de 41 épingles à cravate en or pour la collection du Musée de la cravate et du textile de Panissières. Après expertise, la valeur des épingles est de 3300 euros.

La collection, objet de la libéralité, permet le respect des principes de légalité et de spécialité. Elle entre dans le domaine privé de la commune.

Le don réalisé permet une présentation des pièces au sein du Musée de la commune de Panissières. Cette présentation sera réalisée après l'ouverture de la Manufacture Loire Piquet, bâtiment en cours de rénovation, qui accueillera l'offre muséale à compter du printemps 2026.

La présentation des pièces est prévue selon les possibilités que donneront le futur parcours scénographique élaboré et/ou les expositions temporaires organisées.

Il est rappelé l'avis favorable du 13/05/2024 de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire (Référence 2024-35) pour le mécénat et les dons au bénéfice du projet de la Manufacture Loire Piquet.

A ce titre le présent don fera l'objet d'un reçu fiscal délivré par les services de la commune.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (20 Pour) :

- d'approuver le don réalisé par M PANNIER d'une collection de 41 épingles à cravate en or pour la collection du Musée de la cravate et du textile de Panissières pour une valeur de 3300 euros, objet d'une présentation dans l'offre muséale de la Manufacture Loire Piquet,
- d'autoriser M Le Maire, ou son représentant, à signer tout acte pour la mise en œuvre de la présente,
- d'inscrire la collection à l'actif de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

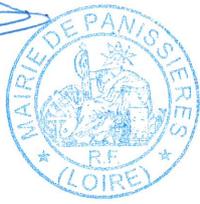
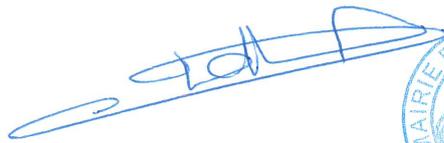
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier de Feurs

Le Maire  
Christian MOLLARD

La secrétaire de séance  
Monique GUILLAUMOND



*Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 11 juillet 2025. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*